

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Christine MALFOY et Pascal TERRASSE, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG ST ANDEOL lors de la Commission Permanente du 7 mars 2016 :

Pour l'organisation de sorties scolaires dédiées au patrimoine Ardéchois, une subvention totale de 746,90 € sera répartie au profit de la commune de Saint Just d'Ardèche pour son école publique, l'école Saint Régis à Viviers et le collège Marie Rivier à Bourg Saint Andéol.

Dans le cadre de la prise en charge du transport des collégiens pour le forum des métiers et des formations organisé le 15 mars prochain, une subvention de 780 € sera affectée à la structure organisatrice représentée par le lycée Olivier de serres à Aubenas. Cette somme correspond à la prise en charge de 141 élèves du collège Le Laoul à bourg Saint Andéol.

Dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », l'auto-école ECLM recevra une subvention de 500 € pour l'accompagnement d'un jeune du canton proposé par le réseau des Missions locales.

Dans le cadre du soutien aux associations sanitaires et sociales intervenant dans le champ de l'autonomie, l'association JALMALV recevra une subvention de 600 €.

Au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », la communauté de communes DRAGA recevra une subvention de 33 789 € pour le schéma directeur en eau potable. »

**Groupe de la majorité
départementale
de gauche**
Conseil départemental de l'Ardèche